



Canadian Grain Commission
Commission canadienne
des grains

Commission canadienne des grains

Le 31 mars 2009

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Gerry Ritz
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre de la Commission canadienne du blé

Canada

Table des matières

Message du Ministre	1
Message du commissaire en chef	2
SECTION I – APERÇU DE L’ORGANISME	4
1.1 Raison d’être et responsabilités	5
<i>Résultat stratégique</i>	6
<i>Architecture des activités de programme</i>	6
1.2 Sommaire du rendement	7
<i>Contribution des priorités de la CCG au résultat stratégique</i>	9
<i>Analyse du risque</i>	13
<i>Profil des dépenses</i>	15
<i>Postes votés ou législatifs</i>	16
SECTION II - ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SELON LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES	17
2.1 Résultat stratégique : les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.	18
2.1.1 Activité de programme 1 : Programme d’assurance-qualité	20
<i>Sommaire de l’activité de programme et faits saillants du rendement</i>	20
<i>Bénéfices pour les Canadiens</i>	21
<i>Analyse du rendement</i>	21
<i>Leçons apprises</i>	22
2.1.2 Activité de programme 2 : Programme d’assurance-quantité	23
<i>Sommaire de l’activité de programme et faits saillants du rendement</i>	23
<i>Bénéfices pour les Canadiens</i>	23
<i>Analyse du rendement</i>	24
<i>Leçons apprises</i>	24
2.1.3 Activité de programme 3 : Programme de recherches sur la qualité des grains	26
<i>Sommaire de l’activité de programme et faits saillants du rendement</i>	26
<i>Bénéfices pour les Canadiens</i>	26
<i>Analyse du rendement</i>	27
<i>Leçons apprises</i>	28
2.1.4 Activité de programme 4 : Programme de protection des producteurs	29
<i>Sommaire de l’activité de programme et faits saillants du rendement</i>	29
<i>Bénéfices pour les Canadiens</i>	29
<i>Analyse du rendement</i>	30
<i>Leçons apprises</i>	30
SECTION III - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	32
3.1 Faits saillants des aspects financiers	33
3.2 Liste des tableaux	34
3.3 Autres sujets d’intérêt	35

Message du Ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2008-2009. Le présent rapport décrit de façon détaillée comment la CCG a utilisé ses ressources du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 pour régir la manutention des grains et fixer et faire respecter des normes de qualité pour le grain, tout en protégeant les intérêts des producteurs et en assurant la fiabilité des grains sur les marchés intérieurs et étrangers.



Les agriculteurs canadiens, peu importe le secteur ou la région où ils exercent leurs activités, sont au cœur de l'économie de ce pays. À titre de ministre, je suis fier et, à juste titre, honoré de faire partie d'un gouvernement qui non seulement apprécie l'importance du rôle joué par l'agriculture dans le tissu de notre pays, mais aussi la nécessité d'accorder la priorité aux agriculteurs dans toutes nos politiques sur l'agriculture.

En cette période de ralentissement économique mondial, notre pays a besoin plus que jamais auparavant d'un secteur agricole innovateur et rentable. C'est pourquoi les producteurs canadiens en plus de continuer à produire des aliments sains et salubres pour nos familles endossent également un rôle de premier plan dans l'économie et l'avenir du Canada.

C'est là que les organismes partenaires du portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire entrent en jeu. Ces organismes, soit Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Financement agricole Canada, la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du lait, le Conseil national des produits agricoles et la Commission de révision agricole du Canada, m'apportent leur soutien à divers égards en tant que ministre. Mais ce qui les caractérise tous, c'est l'engagement d'amener notre secteur à tirer le meilleur parti de ses avantages.

Le 23 février 2009, j'ai présenté au Parlement le projet de loi C-13, loi visant à modifier la *Loi sur les grains du Canada*. Ce projet de loi contient des réformes fondées sur les recommandations présentées dans les rapports réalisés en 2006 par la firme COMPAS Inc. et faites par le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire; ces réformes traduisent l'engagement pris par le gouvernement d'alléger la réglementation et les coûts obligatoires pour le secteur céréalier, y compris les producteurs. Parmi les éléments les plus importants du projet de loi, notons la précision du mandat de la CCG, l'abandon des inspections et de la pesée à l'arrivage, ainsi que l'abandon de la garantie à titre de critère d'agrément. Le projet de loi C-13 est rendu à l'étape de la deuxième lecture du processus législatif.

En tant que gouvernement, nous nous efforçons de relever les défis à court terme pour le secteur agricole, tout en améliorant les perspectives à long terme de croissance et de prospérité. Je sais que je peux compter sur mes partenaires du portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour qu'ils fassent leur part dans notre mission qui est de renforcer le secteur et de le rendre plus dynamique pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens.

L'honorable Gerry Ritz
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre de la Commission du blé du Canada

Message du commissaire en chef

Je vous présente le Rapport ministériel sur le rendement 2008-2009 de la Commission canadienne des grains (CCG). La Commission est l'organisme fédéral responsable de fixer les normes en matière de qualité et de réglementer le système de manutention des grains du Canada. Notre vision est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la défense des intérêts des producteurs.

Le Canada est reconnu comme un fournisseur de grains salubres de haute qualité, tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés étrangers. Le rôle de la CCG en ce qui a trait à l'assurance de la qualité, de la quantité et de la salubrité du grain est essentiel au maintien de la réputation du Canada à cet égard. La CCG contribue ainsi à l'établissement de l'image de marque des grains canadiens. Elle collabore étroitement avec les partenaires du portefeuille du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ainsi qu'avec l'industrie céréalière pour maintenir sa compétitivité sur les marchés et renforcer la position des producteurs canadiens et du système d'assurance de la qualité des grains.

L'exercice 2008-2009 a présenté de nombreuses difficultés à la CCG, notamment : adaptation aux changements apportés au système visuel de classement du Canada, réaction aux préoccupations croissantes des consommateurs concernant l'assurance de la qualité et de la quantité des grains et pressions importantes au chapitre du financement. La CCG a continué d'exécuter son mandat tout en affrontant ces difficultés. Voici quelques faits saillants du dernier exercice :

- L'abandon de la distinction visuelle des grains (DVG) pour toutes les catégories de blé de l'Ouest canadien a pris effet le 1^{er} août 2008 et a été suivi par l'instauration d'un système de déclaration pour le blé de l'Ouest canadien.
- Le dépôt du projet de loi C-13, loi modifiant la *Loi sur les grains du Canada* le 23 février 2009. En décembre 2007, le gouvernement a présenté cet amendement sous la forme du projet de loi C-39 toutefois, celui-ci est mort au feuilleton en septembre 2008. Pendant que le projet de loi est toujours à l'étude au Parlement, la CCG continue d'exercer ses activités aux termes des dispositions en vigueur de la *Loi sur les grains du Canada* et du *Règlement* afférent.
- Une évaluation complète du risque lié au programme d'agrément et de garantie, évaluation déclenchée par l'augmentation des risques liés aux transactions pour les producteurs en raison des prix élevés et instables du grain.
- Des efforts importants visant à déterminer et à mettre en œuvre les priorités de la CCG en ce qui a trait à la planification des ressources humaines afin de veiller à ce qu'elle dispose des ressources nécessaires pour satisfaire aux exigences des activités de programme et pour atteindre les résultats stratégiques prévus, actuels et futurs.
- La réponse à des demandes croissantes relatives à l'assurance de la salubrité des grains de la part de clients nationaux et étrangers.
- Des efforts supplémentaires en vue de communiquer les activités de la CCG, de promouvoir la sensibilisation à la CCG et de consulter tant les producteurs que les autres intervenants.

Je suis heureux de vous informer que les vérificateurs ont procédé à l'examen de la situation financière de la CCG et que leurs conclusions sont positives. Vous pouvez consulter l'état des résultats vérifié sur le site Web de la CCG à : <http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/finance/2009/fs09-ef09-fra.htm>

Je vous invite à lire le rapport pour en apprendre davantage sur les réalisations de la CCG et la façon dont l'organisme a continué d'exécuter son mandat au cours de l'exercice 2008-2009.

Elwin Hermanson
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains

SECTION I – APERÇU DE L'ORGANISME

1.1 Raison d'être et responsabilités

Mandat

La CCG est l'organisme du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers.

Vision

La vision de la CCG est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la défense des intérêts des producteurs.

Description du ministère

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité, l'uniformité, la fiabilité et la salubrité de son grain¹ et de ses produits céréaliers. Le rôle de la CCG en ce qui a trait à l'assurance de la qualité, de la quantité et de la salubrité du grain est essentiel au maintien de la réputation du Canada à cet égard et est un facteur clé pour que les exportateurs canadiens commercialisent avec succès nos produits sur les marchés internationaux concurrentiels. La CCG ne vise en réalité qu'un seul résultat stratégique : que les grains canadiens soient salubres, fiables et commercialisables, et que les producteurs céréaliers canadiens soient protégés. Les activités liées aux programmes d'assurance de la qualité, d'assurance de la quantité, de recherche sur la qualité des grains et de protection des producteurs qui facilitent l'exécution du mandat et la réalisation du résultat stratégique sont décrites à la section II.

Responsabilités

Le Système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) du Canada administré par la CCG garantit la qualité et la salubrité uniformes et fiables des grains qui répondent aux besoins des marchés national et internationaux. Un SAQG efficace est un facteur clé qui permet aux exportateurs canadiens de vendre leurs produits sur les marchés céréaliers internationaux concurrentiels. Ce système est essentiel aux producteurs qui peuvent ainsi obtenir le meilleur prix possible pour leurs grains. Le Système d'assurance de la quantité des grains du Canada garantit le poids du grain livré par des moyens de transport ou déchargé de ceux-ci de même que du grain entreposé dans le réseau des silos terminaux et de silos de transbordement agréés.

La CCG effectue des recherches à l'appui du SAQG pour relever les défis émergents et permettre la commercialisation efficace du grain canadien, dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière du Canada. Le mandat de la CCG est de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*; par conséquent, elle a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection visant à garantir le traitement équitable des producteurs de grain.

La CCG rend des comptes au Parlement par l'entremise de l'honorable Gerry Ritz, **ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**. Le siège de l'organisme se trouve à Winnipeg, au Manitoba. Le 31 mars 2009, la CCG comptait 640 équivalents temps plein et 16 bureaux au Canada. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient d'une combinaison de fonds renouvelables et de crédits parlementaires.

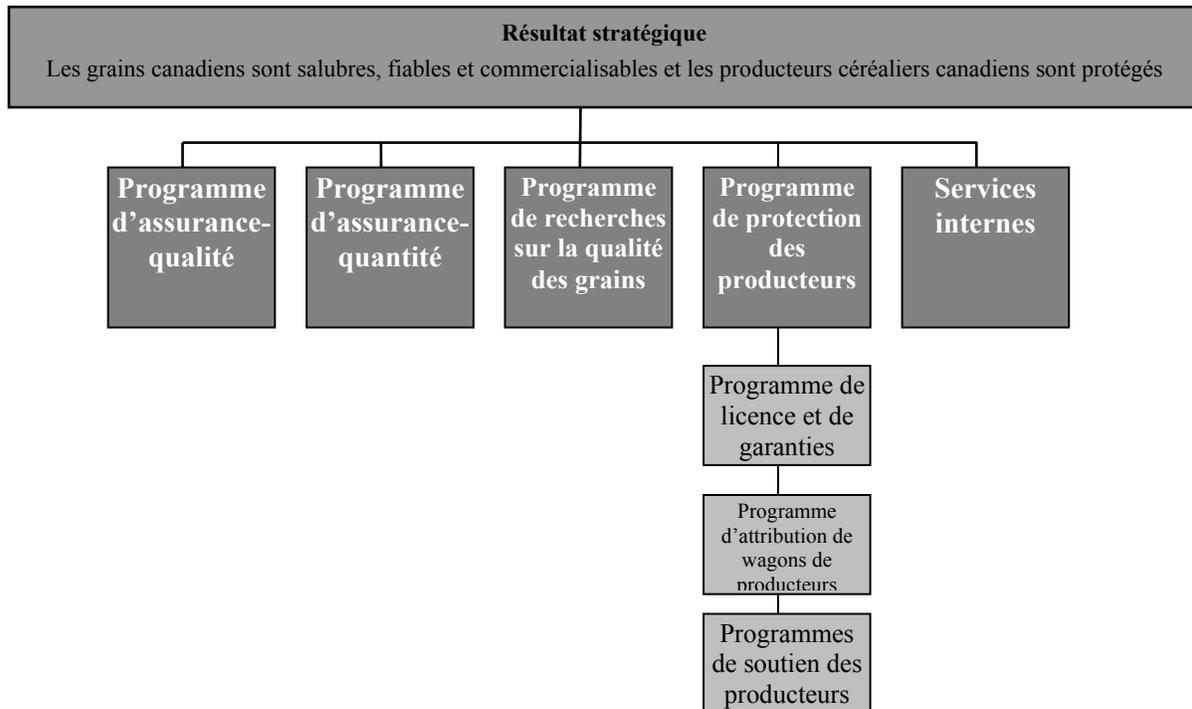
¹ Par grain on entend les semences désignées par réglementation aux fins de la *Loi sur les grains du Canada*. Cette définition inclut notamment : orge, haricots, sarrasin, canola, pois chiches, maïs, fèves, graines de lin, lentilles, grain mélangé, moutarde, avoine, pois, colza, seigle, carthame, solin, graines de soja, graines de tournesol, triticales et blé.

Résultat stratégique

En vue de réaliser son mandat, la CCG s'efforce d'atteindre le résultat stratégique suivant : **les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés**. Les activités de la CCG appuient directement les efforts du Canada pour faire de son agriculture un chef de file de la salubrité et de la qualité des aliments, de la science et de l'innovation ainsi que de la gestion des risques opérationnels. La prestation de ces services de manière uniforme se traduit par des transactions équitables sur les grains ainsi que par des expéditions de grains fiables et constantes. Cette situation est particulièrement importante compte tenu que le Canada a exporté environ 14,81 milliards de dollars en céréales, grains et oléagineux en 2008. En raison de son rôle de régulateur et d'arbitre tiers neutre, la CCG collabore avec presque tous les participants de l'industrie céréalière.

Architecture des activités de programme

Le tableau suivant montre l'architecture des activités de programme (AAP) de la CCG. L'AAP est la structure de base pour la gestion et l'affectation des ressources aux divers programmes et activités destinés à atteindre les résultats escomptés. L'AAP de la CCG comporte cinq activités de programme, et chacune contribue au résultat stratégique de la CCG. Le programme de protection des producteurs se subdivise en trois sous-activités de programme.



1.2 Sommaire du rendement

2008-2009 Ressources financières (milliers de \$)

Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles
87 178	89 178	73 664

2008-2009 Ressources humaines (équivalents temps plein (ETP))

Prévu	Réel	Différence
664	640	24

Les montants des ressources financières reflètent les dépenses totales de la CCG, incluant la totalité des crédits parlementaires et les recettes disponibles du fonds renouvelable. Les recettes disponibles constituent les recettes tirées des frais d'utilisation et des contrats relativement aux services offerts par la CCG. Ces recettes comptent pour environ 50 p. 100 des dépenses totales et sont utilisées pour compenser une partie des coûts liés à la prestation de ces services. Les recettes disponibles totales en 2008-2009 s'élevaient à environ 37,8 millions de dollars.

La différence entre les dépenses prévues et le total des autorisations est de 2 millions de dollars, ce qui correspond à des crédits affectés par le Conseil du Trésor pour des indemnités de départ et autres dépenses liées aux conventions collectives. En plus du budget principal et du budget supplémentaire des dépenses, la CCG a été autorisée à utiliser un montant de 14,2 millions de dollars provenant d'un excédent de fonctionnement. Ce montant est inclus dans les dépenses prévues et le total des autorisations.

La différence entre les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles s'explique par un excédent du fonds renouvelable de la CCG ainsi que par le fait que l'on compte 24 ETP de moins que ce qui avait été prévu. L'excédent au titre du fonds renouvelable est le résultat des volumes réels de grain qui ont dépassé les volumes initialement prévus lors de l'approbation des crédits parlementaires. Il s'agit d'une variation anticipée. La différence entre le nombre réel et prévu d'ETP s'explique par le départ d'employés et des retards dans le processus de recrutement.

On trouvera de plus amples renseignements concernant le financement de la CCG dans la section sur le profil des dépenses.

Tableau sommaire du rendement

Résultat stratégique : Les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.						
Indicateurs de rendement		Cibles		Rendement en 2008-2009		
Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées pour s'assurer que les clients des marchés internationaux et national reçoivent un produit fiable		Aucun cas		Cible entièrement atteinte : La CCG a répondu à tous cas connus d'acheteurs ayant manifesté leur insatisfaction à l'endroit des normes, méthodes ou procédures de la CCG. Les comités de normalisation de l'Ouest et de l'Est se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année afin de veiller à ce que les préoccupations et les problèmes du secteur céréalier dans son ensemble se reflètent dans l'évolution continue du système de classement canadien. http://www.grainscanada.gc.ca/gsccommittee-comiteng/gscm-mcng-fra.htm		
Degré de satisfaction des producteurs à l'égard des services de protection de la CCG		Zéro plainte non résolue ou non traitée		Cible entièrement atteinte : La CCG a répondu à toutes les plaintes et demandes de renseignements au cours de l'exercice 2008-2009.		
Activité de programme ¹	2007-2008 Dépenses réelles (milliers de \$)	2008-2009 Budget ⁴ (milliers de \$)	2008-2009 Dépenses prévues ⁵ (milliers de \$)	2008-2009 Total des autorisations ⁵ (milliers de \$)	2008-2009 Dépenses réelles ⁵ (milliers de \$)	Harmonisation avec les secteurs de résultat du gouvernement du Canada
1. Programme d'assurance-qualité	46 257	29 006 ⁴	53 306	54 686	44 165 ⁵	Une économie axée sur l'innovation et le savoir
2. Programme d'assurance-quantité	13 830	11 635 ⁴	17 659	18 040	13 260 ⁵	Une économie axée sur l'innovation et le savoir
3. Programme de recherches sur la qualité des grains	10 511	4 542 ⁴	11 350	11 801	11 484	Une économie axée sur l'innovation et le savoir
4. Programme de protection des producteurs	3 940	1 235 ⁴	4 863	4 651	4 755	Un marché équitable et sécurisé
Total	74 538	46 478⁴	87 178	89 178	73 664⁵	

¹ La description des activités de programme est accessible sur le site Web du Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor à <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20092010/p2-fra.asp>.

² Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Cadre pangouvernemental et les résultats pangouvernementaux, consultez le site http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dccpubs/mrrsp-psqrr/wqf-cp-fra.asp.

³ Pour obtenir de plus amples renseignements sur le lien de la CCG avec les secteurs de résultat pangouvernementaux, consultez : <http://www.grainscanada.gc.ca/cqc-ccq/cr-rm/qoco-rogo-fra.htm>

⁴ Les chiffres du budget principal de 2008-2009 semblent bas parce qu'ils n'incluent pas les crédits de 14,2 millions de dollars (excédent de fonctionnement) et de 26,5 millions (fonds temporarisés). Ces montants n'avaient pas été approuvés au moment de la publication de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence de la CCG (MJANR). Les dépenses prévues et le total des autorisations pour 2008-2009 incluent ces montants.

⁵ La différence entre les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles est attribuable à l'excédent du fonds renouvelable de la CCG ainsi qu'à la réduction de l'effectif, soit 24 ETP de moins que prévu. L'excédent au titre du fonds renouvelable est le résultat de volumes de grain réels supérieurs aux prévisions initiales lors de l'approbation des montants des crédits approuvés. La différence entre le nombre réel et le nombre prévu d'ETP est due à des départs d'employés et à des retards dans le processus de recrutement.

Contribution des priorités de la CCG au résultat stratégique

La CCG a fixé plusieurs priorités dans son *Rapport sur les plans et les priorités de 2008-2009* qui ont nécessité la plus grande partie de l'attention et des ressources de la CCG durant la période de déclaration. Le tableau suivant résume l'état et les progrès réalisés pour chacune des priorités. Chaque priorité contribue à la réussite du résultat stratégique unique de la CCG.

Priorités opérationnelles	Type ¹	État	Lien avec le résultat stratégique
Réalisation du mandat de la CCG conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés canadiens et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux.	En cours	<p>Attentes entièrement satisfaites</p> <ul style="list-style-type: none"> La CCG a continué de fournir quotidiennement des programmes et des services constants à l'appui de son mandat. Il s'agissait notamment de programmes d'inspection, de pesée, d'analyses, de surveillance et d'assainissement destinés à faire en sorte que les exportations de grains canadiens soient uniformes et constantes du point de vue de la qualité intrinsèque et de l'assurance de la salubrité des grains, de recherche et développement sur la qualité et la salubrité des grains visant à soutenir et améliorer le SAQG, et du Programme de protection des producteurs visant à garantir des transactions équitables. 	<p>Cette priorité contribue directement à la réalisation du résultat stratégique de la CCG ainsi qu'à toutes les activités de programme de l'organisme.</p> <p>Possibilités/efforts futurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer de surveiller et de perfectionner les initiatives de planification des ressources humaines visant à ce que les personnes compétentes soient en place pour assurer la prestation des programmes et services de la CCG à l'appui de son mandat. Stimuler les efforts de communication ayant trait aux activités de la CCG, visant à promouvoir l'image de la CCG, et consulter les producteurs et autres intervenants. <p>On trouvera de plus amples renseignements sur les programmes et les services qui contribuent à cette priorité à : http://grainscanada.gc.ca/</p>
<p>Priorité : Positionnement du système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) canadien pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés intérieurs et étrangers.</p> <p>La CCG a poursuivi ses efforts en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes, des initiatives et de nouvelles méthodes de recherche et des processus destinés à maintenir et à renforcer le SAQG</p>	En cours	<p>Attentes majoritairement satisfaites</p> <p><i>Le retrait de la DVG pour toutes les classes de blé a pris effet le 1^{er} août 2008.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La CCG fait partie du Comité de l'industrie pour l'abandon de la DVG. Ce Comité a élaboré, et continue de perfectionner, les principaux éléments requis dans le contexte de l'après DVG. La CCG a entrepris une ambitieuse campagne de sensibilisation du public afin de communiquer les nouvelles exigences de l'industrie et diverses questions relatives aux variétés. <p>http://www.grainscanada.gc.ca/wheat-ble/ds-sd/dsm-msd-fra.htm</p> <p>Vérification des processus</p> <ul style="list-style-type: none"> On a poursuivi la mise au point de deux nouveaux systèmes, à participation volontaire, fondés 	<p>Les progrès réalisés à l'égard de cette priorité permanente ont contribué directement à la réalisation du résultat stratégique de la CCG consistant à ce que les grains canadiens soient salubres, fiables et commercialisables.</p> <p>Possibilités/efforts futurs</p> <p>DVG</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'étendue totale des répercussions de l'abandon de la DVG. En collaboration avec le Comité de l'industrie sur l'abandon de la DVG, des évaluations et des rajustements de processus seront essentiels pour assurer l'intégrité du système d'assurance-qualité du blé. <p>Technologie rapide et économique pour l'identification des variétés</p> <ul style="list-style-type: none"> Trouver une technologie rapide et économique pour l'identification des variétés demeure prioritaire dans le contexte d'un système de classement non axé sur la DVG afin de réduire les risques liés à la qualité dans les expéditions de blé. <p>Salubrité des grains</p>

Priorités opérationnelles	Type ¹	État	Lien avec le résultat stratégique
<p>canadien. Cette priorité est nécessaire pour veiller au maintien de la réputation du Canada à titre de fournisseur de grain dont la qualité et la salubrité sont uniformes.</p>		<p>sur le HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) pour l'assurance de la salubrité des grains, en collaboration avec le secteur céréalier et les gouvernements provinciaux du Manitoba et de l'Ontario.</p> <ul style="list-style-type: none"> La CCG en est aux dernières étapes de l'obtention de l'approbation préalable à l'exportation qui reconnaîtra les protocoles canadiens d'échantillonnage du grain et d'analyse de la teneur en ochratoxine (OTA) et qui témoignent de l'engagement permanent du Canada vis-à-vis des acheteurs, des consommateurs et des autorités compétentes de l'Union européenne. <p>Salubrité des grains</p> <ul style="list-style-type: none"> Les efforts se poursuivent en vue de mettre au point de nouvelles méthodes d'analyse relatives aux mycotoxines et aux résidus de pesticide. <p>Recherche et analyse objective</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthodes validées de détection, d'identification et de quantification des organismes génétiquement modifiés (OGM) pour le canola. 	<ul style="list-style-type: none"> La CCG est le seul organisme gouvernemental habilité à régler les problèmes liés à la salubrité des grains dans le système de manutention des grains canadiens. La sensibilisation à la salubrité des aliments ayant augmenté, acheteurs et autorités nationales en matière d'inspection des aliments ont accru leurs exigences du point de vue des assurances de la salubrité des grains. La CCG projette d'investir des ressources additionnelles dans ce secteur en vue de répondre à ces exigences. <p>Facteurs de classement – Indice de chute et analyse rapide de la viscosité (RVA^{MC}) dans le système de classement canadien</p> <ul style="list-style-type: none"> Un nombre élevé et inacceptable de pannes de matériel a retardé les projets d'intégration de la méthode RVA^{MC} dans le système de classement canadien. Des ajustements ont été apportés au matériel, et la technologie fera l'objet d'évaluations plus poussées en 2009-2010. <p>Prestation des services de la CCG</p> <ul style="list-style-type: none"> La CCG a annoncé ses projets de cesser d'offrir des services d'inspection sur place dans les installations des Prairies. Cette décision entraînera la fermeture de centres de services de l'organisme à Brandon, au Manitoba, ainsi qu'à Melville et à Moose Jaw, en Saskatchewan, au cours de l'exercice 2009-2010. La fermeture des centres de service ne se traduira pas par une réduction des services offerts aux producteurs, et ne nuira pas à la capacité de la CCG de s'acquitter de son mandat.
<p>Respect de la réglementation.</p> <p>La CCG veille à la promotion, au maintien et à l'application des dispositions de la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et du <i>Règlement</i> afférent. La surveillance de la conformité a pour effet de produire des expéditions de grain qui répondent en tout temps aux spécifications en matière de qualité, de salubrité et de quantité. De plus, la CCG réglemente le secteur céréalier en vue de protéger les droits des producteurs et de</p>	<p>En cours</p>	<p>Attentes entièrement satisfaites</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de procédures et de protocoles redéfinis en matière d'échantillonnage, de surveillance, d'analyse et de notification à tous les points du système de manutention du grain pour toutes les expéditions de blé, dans le contexte d'un système de classement non axé sur la DVG. Réduction réussie des exigences administratives et des obligations en matière de production de renseignements de plus de vingt pour cent, conformément à l'Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie du gouvernement du Canada. Cette priorité a nécessité l'adoption d'une modification au <i>Règlement</i>. Poursuite de l'application des 	<p>Voir au respect de la conformité à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et au <i>Règlement</i> afférent correspond directement aux obligations législatives de la CCG et à son résultat stratégique.</p> <p>Possibilités/efforts futurs</p> <ul style="list-style-type: none"> La CCG demeure engagée à utiliser un cadre de réglementation efficace, adapté aux besoins, économique et redevable. La CCG a tenu des consultations à la suite desquelles elle a annoncé son intention d'éliminer toutes les exigences relatives à l'inspection et à la pesée officielles du grain à destination des États-Unis. Des modifications au <i>Règlement</i> seront proposées.

Priorités opérationnelles	Type¹	État	Lien avec le résultat stratégique
veiller à l'intégrité des transactions dans ce secteur.		exigences de conformité au programme de licences et de garanties, conformément à la <i>Loi</i> et au <i>Règlement</i> en vigueur.	
Priorités en matière de gestion	Type	État	Lien avec le résultat stratégique
<p>Mécanisme de financement durable de la CCG.</p> <p>Un financement durable est essentiel pour que la CCG puisse remplir ses responsabilités imposées par la <i>Loi</i> et maintenir sa capacité de faire partie intégrante de l'exécution efficace d'un SAQG canadien au profit des producteurs, de l'ensemble de l'industrie céréalière et de la population canadienne.</p>	En cours	<p>Attentes assez satisfaites</p> <ul style="list-style-type: none"> On a amorcé l'examen d'autres mécanismes de financement et poursuivi les efforts en vue de déterminer un arrangement financier optimal. Le processus en cours visant à restreindre les coûts et à réaffecter à l'interne les ressources aux priorités nouvelles et émergentes se poursuit. 	<p>Un mécanisme de financement durable est nécessaire pour la stabilité à long terme de la CCG. Cette priorité a un impact direct sur le résultat stratégique de la CCG ainsi que sur toutes ses activités de programme.</p> <p>Possibilités/efforts futurs</p> <ul style="list-style-type: none"> La CCG continuera de travailler en consultation avec le portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi qu'avec les organismes centraux du gouvernement du Canada en vue de prendre des dispositions optimales en matière de financement à long terme.
<p>Certification aux normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).</p> <p>La certification ISO à l'échelle de la CCG contribuera à améliorer l'efficacité et à donner aux clients une confiance accrue dans les processus et les méthodes d'essai qui sous-tendent le SAQG du Canada.</p>	Engagement préalable	<p>Attentes assez satisfaites</p> <ul style="list-style-type: none"> La principale division des opérations de la CCG, les Services à l'industrie, est toujours certifiée ISO 9001:2000. La CCG a embauché un coordonnateur ISO pour le LRG (temps plein). Une équipe de travail sur l'accréditation ISO du LRG a été créée en vue d'examiner les exigences techniques et les impératifs de gestion de la norme ISO 17025:2005. 	<p>La certification ISO soutient le seul résultat stratégique de la CCG. Le maintien de la certification ISO dans les Services à l'industrie appuie directement les activités de programme n^{os} 1 et 2 de la CCG. L'accréditation ISO/CEI du LRG viendra appuyer les activités de programme n^{os} 1 et 3.</p> <p>Possibilités/efforts futurs</p> <ul style="list-style-type: none"> La CCG prévoit concentrer son attention sur l'accréditation des méthodes dans le secteur de la salubrité des grains du LRG (p. ex., mycotoxines, résidus de pesticides, éléments trace et identification des variétés).
<p>Autres priorités en matière de gestion</p> <p>Plusieurs priorités en matière de gestion ont été déterminées dans le <i>Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009</i> de la CCG. Ces priorités visaient principalement l'amélioration des méthodes de gestion, des mesures de contrôle ou de</p>	Nouveau	<p>Attentes entièrement satisfaites</p> <p>Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les résultats des évaluations fondées sur le CRG de la CCG (Ronde V 2007-2008) ont été utilisés pour déterminer les priorités en matière de gestion pour la période de planification 2009-2010. <p>Intégration de la planification des activités et de la planification des RH</p> <ul style="list-style-type: none"> Les Plans des RH ont été 	<p>Les progrès effectués en vue du respect de ces priorités en matière de gestion soutiennent l'organisme dans la réalisation de son résultat stratégique ainsi que de toutes ses activités de programme.</p> <p>Possibilités/efforts futurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Le processus de recrutement d'un chef de la vérification (CV) est presque achevé et la nomination est prévue au cours de l'année financière 2009-2010. Le CV sera responsable de la planification et de la réalisation de vérifications et d'évaluations internes. L'examen et l'évaluation du Cadre de gestion de l'effectif ont été reportés en 2009-2010 en raison

Priorités opérationnelles	Type ¹	État	Lien avec le résultat stratégique
l'infrastructure de la CCG dans des secteurs tels que les ressources humaines, la gestion du risque, la gestion des biens immobiliers et les services à l'organisme.		<p>élaborés pour 2008-2009 et 2009-2010. Une évaluation détaillée et une consultation ont été menées en vue d'améliorer le processus de planification des RH. Un processus de suivi et de surveillance a été mis sur pied.</p> <p>Perfectionnement professionnel et reconnaissance du mérite (PPRM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Près de 80 p. 100 des employés de la CCG ont suivi des séances de formation et d'information relatives au PPRM. 	<p>de la possibilité de modifications législatives et organisationnelles et du travail qui pourrait y être associé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les efforts se poursuivront en vue d'évaluer la possibilité d'intégrer les employés chargés de l'inspection et ceux qui sont chargés de la pesée au sein des Services à l'industrie dans un même groupe de classification. • La CCG poursuivra ses efforts en vue d'intégrer la planification des activités et la planification des RH.
<p>Projet de loi C-39, loi modifiant la Loi sur les grains du Canada (LGC)</p> <p>La <i>Loi sur les grains du Canada</i> n'a subi aucune modification importante depuis plus de trois décennies. Le projet de loi C-39, loi modifiant la <i>Loi sur les grains du Canada</i>, a été présenté au Parlement le décembre 2007.</p>	Nouveau	<p>Attentes non satisfaites</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de loi C-39 est mort au feuillement à la dissolution du Parlement en septembre 2008. • Le 23 décembre 2009, le projet de loi C-13, loi modifiant la <i>Loi sur les grains du Canada</i>, a été déposé au Parlement. Le projet de loi C-13 présentait les mêmes modifications à la <i>Loi sur les grains</i> que le projet de loi C-39. Le projet de loi C-13 est à l'étape de la deuxième lecture du processus législatif. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter : http://www.grainscanada.gc.ca/legislation-legislation/bill-projetloi/c13m-mc13-fra.htm. 	<p>Les modifications à la <i>Loi sur les grains</i> sont directement liées à l'exécution du résultat stratégique et des activités de programme de la CCG. La CCG continue d'exercer ses activités en vertu des dispositions de la <i>Loi</i> en vigueur pendant que le Parlement étudie le projet de loi.</p> <p>Possibilités/efforts futurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCG est déterminée à travailler en consultation avec les intervenants du secteur céréalier dans le but de moderniser la réglementation et de réduire les coûts obligatoires pour le secteur céréalier, notamment les producteurs.

¹ **Type** se définit comme suit : **engagement préalable** — engagement pris au cours de la première ou de la deuxième année financière avant 2008-2009; **en cours** — engagement pris au moins trois années financières avant 2008-2009; et **nouveau** — engagement nouveau pris en 2008-2009.

Analyse du risque

Le résultat stratégique de la CCG vise à faire en sorte que les grains canadiens soient salubres, fiables et commercialisables et que les producteurs soient protégés en vue de garantir des transactions équitables sur le marché des grains. L'industrie céréalière et le SAQG mis en place par la CCG œuvrent dans un climat en constante évolution. La CCG doit être en mesure de s'adapter à cette évolution pour assurer l'uniformité et la fiabilité de la qualité et de la salubrité des grains de manière à répondre aux besoins des marchés national et internationaux.

L'évaluation et la gestion des risques sont effectuées par toutes les divisions de la CCG et font partie intégrante de leurs activités telles que l'élaboration de politiques, l'établissement de priorités, la planification, le ressourcement, la prestation de programme et la production de rapports. Les commentaires des producteurs, des manutentionnaires de grains, des transformateurs nationaux et internationaux et des autres organismes gouvernementaux donnent souvent une indication nette du risque potentiel. Une bonne gestion des risques associée à l'évaluation exacte et à la certification de la qualité et de la quantité du grain est fondamentale pour permettre à la CCG de s'acquitter de son mandat, d'atteindre le résultat stratégique et est souvent la source d'occasions d'apporter des améliorations aux opérations de la CCG et au SAQG. Depuis son institution, la CCG, ses programmes et ses pratiques reposent sur de solides principes de gestion des risques.

En 2008-2009, la CCG a amorcé le processus consistant à officialiser son profil de risque et son cadre intégré de gestion des risques (CIGR) en cernant les principaux risques stratégiques et les stratégies intégrées d'atténuation des risques qui leur sont associées. Le tableau suivant résume les principaux défis que doit affronter la CCG ainsi que les principales stratégies d'atténuation des risques en cours visant à atteindre des résultats et à réaliser le résultat stratégique de l'organisme. Le fait que la CCG soit continuellement en mesure de réaliser avec succès son résultat stratégique ainsi que ses activités de programme témoigne de l'efficacité des processus d'évaluation et de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisme. Les risques et défis propres à chaque activité de programme ainsi que les stratégies visant à affronter ces défis font en détail l'objet de la section II.

Défi clé permanent/ Lien avec les activités de programme	Stratégies permanentes d'atténuation des risques
<p>Vérifier la pertinence et la valeur des normes pour ce qui est de faciliter la ségrégation, le mouvement et le transfert de propriété des grains.</p> <p>Activité de programme n° 1 Activité de programme n° 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des producteurs et des représentants de tous les secteurs de l'industrie céréalière se rencontrent plusieurs fois par année dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est et des sous-comités de produits spécifiques pour examiner et revoir les échantillons-types. La diversité des représentants au sein des comités de normalisation est une garantie que les opinions de toutes les parties intéressées (producteurs, négociants, acheteurs et transformateurs) seront prises en considération avant d'apporter des modifications au système de classement canadien. • On trouvera de plus amples renseignements au sujet des membres des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est ainsi que sur leurs recommandations pour 2008-2009 aux adresses suivantes : http://www.grainscanada.gc.ca/gsccommittee-comiteng/egsc-cnge-fra.htm http://www.grainscanada.gc.ca/gsccommittee-comiteng/wgsc-cnngo-fra.htm
<p>Veiller à ce que les activités du programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité de la CCG demeurent pertinentes.</p> <p>Activité de programme n° 1 Activité de programme n° 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG reçoit directement les commentaires des producteurs, des manutentionnaires de grain, des acheteurs nationaux et internationaux et des transformateurs, de même que des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est au sujet du SAQG. Ces commentaires lui ont servi à confirmer la pertinence du SAQG. • La conformité aux procédures ISO relatives au Système de gestion de la

Défi clé permanent/ Lien avec les activités de programme	Stratégies permanentes d'atténuation des risques
	<p>qualité (SGQ) comprend notamment l'examen régulier des processus d'assurance qualité et quantité qui permettent à la CCG de corriger le tir relativement aux services et de déterminer ou de rajuster la formation au besoin.</p>
<p>La capacité en science et en technologie doit en tout temps répondre aux besoins des marchés national et internationaux pour faire en sorte que les grains canadiens demeurent salubres, fiables et commercialisables.</p> <p>Activité de programme n° 1 Activité de programme n° 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les commentaires transmis au personnel de la CCG par les acheteurs étrangers ou nationaux, les transformateurs, les producteurs, les manutentionnaires de grains ainsi que les comités de normalisation du grain de l'Ouest et de l'Est ont servi à cerner les priorités de recherche afin de renforcer le SAQG actuel afin qu'il demeure pertinent. • Les projets du LRG sont suivis de près dans le cadre du système de gestion de projets de la CCG. Ce système comprend notamment la détermination de stratégies de gestion des risques et des imprévus pour la gestion des risques repérés.
<p>Les programmes de protection des producteurs doivent s'harmoniser aux besoins évolutifs des producteurs et du secteur céréalier et s'y adapter afin d'assurer aux producteurs une compensation équitable fondée sur la qualité et la quantité de grain livré et expédié.</p> <p>Activité de programme n° 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a mené des enquêtes sur les préoccupations et les plaintes des producteurs, elle les a consultés et a analysé leurs commentaires au sujet des activités et des services offerts dans le cadre du programme de protection des producteurs. • En 2008-2009, la CCG a procédé à une évaluation poussée des risques liés au programme de licences et de garanties. Cette évaluation a été motivée par l'accroissement des risques associés aux transactions conclues par les producteurs de grain résultant de la hausse et de la volatilité des prix du grain. Des stratégies ont été mises en œuvre en vue de pallier ces risques accrus.
<p>Les capacités et les compétences de l'effectif s'harmonisent aux besoins organisationnels.</p> <p>Toutes les activités de programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a mis en place un processus intégré de planification des ressources humaines et de planification opérationnelle. L'évaluation et la gestion des risques sont incorporées à ces processus de planification afin que l'effectif et le milieu de travail s'harmonisent avec les besoins actuels et futurs de la CCG.

Profil des dépenses

La CCG tire son financement d'une combinaison de crédits parlementaires réguliers, de crédits spéciaux, de l'autorisation de dépenser les recettes tirées des frais imposés, ainsi que d'une ligne de crédit renouvelable de 2 millions de dollars. Mais la ligne de crédit renouvelable est gelée depuis 2003-2004. Chaque année, la CCG reçoit un crédit voté régulier de 5,2 millions de dollars pour payer les coûts liés aux commissaires adjoints et pour financer une partie du Laboratoire de recherche sur les grains. Le mandat du dernier commissaire adjoint a pris fin en juin 2008, et aucune nouvelle nomination n'a été faite. Par conséquent, les fonctions de commissaire adjoint ont été assumées par les commissaires, le Service d'agrément et les Communications. Les autres programmes de la CCG doivent être financés par les recettes du fonds renouvelable, perçues principalement lors de la prestation des services d'inspection et de pesée.

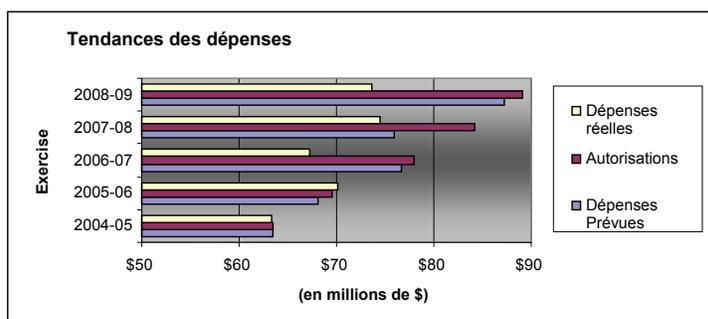
En raison de son mandat statutaire, la CCG a des coûts fixes qui ne peuvent être éliminés ou réduits, même s'il y a une baisse des recettes. En conséquence, pour répondre aux besoins évolutifs de l'industrie céréalière, des conventions collectives et de la hausse générale du coût des produits et services, la CCG maintient son processus permanent de compression des coûts et de réaffectation interne des ressources vers des priorités nouvelles et émergentes.

Dans l'ensemble, le niveau de recouvrement de la CCG a diminué depuis le milieu des années 1990, où il se situait à environ 90 p. 100, pour se stabiliser entre 50 et 60 p. 100. Comme l'organisme n'a pas eu la possibilité de majorer les droits exigés depuis 1999, le Parlement lui fournit un crédit spécial ponctuel pour payer le reste de ses frais de fonctionnement. La CCG travaille à l'élaboration d'un modèle permanent de financement durable reposant sur une combinaison de crédit régulier et de recettes.

Dépenses de la CCG

Exercice	Dépenses prévues (millions de \$)	Total des autorisations* (millions de \$)	Volumes de grain réels (millions de tonnes)	Dépenses réelles (millions de \$)
2004-2005	63,436	63,472	44,9	63,285
2005-2006	68,188	69,500	49,9	70,144
2006-2007	76,738	77,959	55,8	67,204
2007-2008	75,997	84,236	54,8	74,538
2008-2009	87,178	89,178	52,5	73,664

Nota : Les dépenses réelles pour 2007-2008 et les années précédentes ont été établies à partir des états financiers vérifiés du Fonds renouvelable de la CCG. Ces montants ont été calculés à l'aide de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses réelles pour 2008-2009 ont été calculées à partir des comptes publics (selon les instructions du Conseil du Trésor), lesquels sont fondés sur la méthode de la comptabilité de caisse. Les dépenses prévues pour 2007-2008 n'incluent pas le montant de 7 millions de dollars du budget supplémentaire des dépenses ayant été reçu après que les montants furent publiés dans le RPP de 2007-2008 de la CCG.



L'élaboration des prévisions des revenus et des dépenses de la CCG doit être effectuée 18 mois avant la campagne agricole. De ce fait, les revenus et les dépenses prévus et réels de la CCG dépendent des volumes annuels de grain et de la qualité de la récolte qui peuvent fluctuer considérablement d'une année à l'autre, ce qui entraîne des écarts importants. La différence entre les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles est attribuable à l'excédent du fonds renouvelable de la CCG qui s'explique par des volumes de grain réels plus élevés que prévu au moment de l'approbation du montant des crédits.

Postes votés ou législatifs

Postes votés ou législatifs (milliers \$)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2006-2007 Dépenses réelles	2007-2008 Dépenses réelles	2008-2009			
				Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations*	Réel
40	Dépenses de fonctionnement	24 666	30 940 ¹	4 756	4 756	4 756	4 756 ¹
40a	Dépenses liées aux programmes	1 221	7 600 ¹	-	-	28 379	27 980 ¹
(S)	Fonds renouvelable de la CCG	(127)	(127)	(120)	(120)	(120)	(120)
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	10 683	3 919	577	577	577	577
	Total	36 443	42 332 ²	5 213	5 213	33 592	33 193 ²

Le sommaire des crédits approuvés représente le montant du financement accordé à la CCG en vertu des postes votés approuvés. Il sert à comparer le budget principal des dépenses, les dépenses prévues et le total des autorisations par rapport aux dépenses réelles de la CCG.

1. La CCG a obtenu l'autorisation d'utiliser des crédits temporarisés de 26,5 millions de dollars ayant été approuvés antérieurement dans le cadre financier. Ce montant a été accordé au Ministère dans le cadre du budget supplémentaire, et non pas du budget principal des dépenses.
2. La CCG a obtenu l'autorisation d'utiliser un montant de 14,2 millions de dollars dans l'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2008-2009.

SECTION II - ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SELON LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

2.1 Résultat stratégique : les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers. La CCG vise un seul résultat stratégique : **les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés**. Elle a cerné quatre activités de programme qui reflètent la manière dont elle affecte et gère les ressources sous ses ordres pour atteindre les résultats attendus liés au résultat stratégique. Ces activités sont : **le programme d'assurance de la qualité, le programme d'assurance de la quantité, le programme de recherches sur la qualité des grains, et le programme de protection des producteurs**. Une cinquième activité de programme, les **services internes**, est constituée d'activités habilitantes. Ces services font partie intégrante de la voie empruntée pour atteindre les objectifs associés au résultat stratégique et aux quatre activités de programme énumérés ci-après. Au cours de la période de déclaration 2008-2009, la CCG a atteint son résultat stratégique et mené à bien l'ensemble de ses activités de programme.

Résultat stratégique : les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés		
Indicateur de rendement	Cible	Sommaire du rendement
Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées pour s'assurer que les clients des marchés internationaux et national reçoivent un produit fiable	Aucun cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures	<p>Objectif atteint</p> <p>La CCG a répondu à tous les cas connus où les acheteurs étaient insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées pour s'assurer que les clients des marchés internationaux et national reçoivent un produit fiable. Aux termes de la <i>Loi sur les grains du Canada</i>, on a créé les comités de normalisation des grains de l'Est et de l'Ouest. Les membres de ces comités se réunissent plusieurs fois par année afin de faire des recommandations concernant les spécifications des grades de grain, et de sélectionner et recommander des échantillons-types. La représentativité des membres des comités fait en sorte que toutes les parties intéressées peuvent faire valoir leur point de vue, que tous les changements apportés au système de classement reposent sur des recherches et des enquêtes approfondies, que l'on comprend bien les mécanismes du système de manutention et que le système de classement est sensible aux besoins des producteurs, de l'industrie canadienne et des acheteurs des marchés national et internationaux.</p> <p>On peut consulter les recommandations des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est pour 2008-2009 aux adresses suivantes :</p> <p>http://www.grainscanada.gc.ca/gsccommittee-comiteng/eqsc-cnqe-fra.htm http://www.grainscanada.gc.ca/gsccommittee-comiteng/wgsc-cnqo-fra.htm</p>
Niveau de satisfaction à l'égard des services de protection des producteurs	Aucune plainte non résolue ou non entendue	<p>Objectif atteint</p> <p>La CCG a répondu à toutes les demandes de renseignements et à toutes les plaintes des producteurs en 2008-2009. La CCG offre des mécanismes de protection importants aux producteurs, notamment la possibilité de recevoir un paiement équitable en fonction de la qualité et de la quantité de grain produit et expédié.</p>

La CCG et le système d'assurance-qualité doivent continuer de relever des défis d'ordre international, notamment en ce qui a trait à la fonctionnalité à l'utilisation finale, à la concurrence soutenue à l'échelle mondiale ainsi qu'au changement de types de cultures produites et à la variation des volumes à l'échelle du pays. Il existe une demande accrue pour l'analyse particulière des cargaisons de grain en raison du resserrement progressif des règlements internationaux en matière de salubrité des aliments. Les acheteurs de grain canadien exigent de plus en plus que l'on procède à des analyses rigoureuses et opportunes pour détecter la présence de résidus chimiques et d'éléments trace dans les cargaisons. Éliminer ces difficultés est une étape essentielle en vue de l'atteinte du résultat stratégique de la CCG. En ce sens, la CCG va continuer de déployer des efforts pour que le SAQG demeure pertinent et réponde aux besoins du secteur céréalier aujourd'hui et à long terme de manière rentable. Cette section présente des renseignements détaillés au sujet des accomplissements de la CCG de même que des

enjeux associés à chacune des activités de programme. Il est important de signaler que plusieurs facteurs externes influent sur la demande de services de la CCG d'année en année. Le volume de travail effectué annuellement dépend de la production de grain et des volumes d'exportation qui, à leur tour, dépendent de facteurs tels que les conditions climatiques, la qualité des récoltes, les prix et les cultures produites. Par conséquent, le rendement de la CCG ne s'améliore pas avec la hausse de la demande de services et il ne diminue pas non plus lorsque la demande baisse. Pour cette raison, aucune analyse comparative chronologique n'est fournie.

2.1.1 Activité de programme 1 : Programme d'assurance-qualité

Activité de programme : Programme d'assurance-qualité					
2008-2009 Ressources financières (en milliers de \$)			2008-2009 Ressources humaines (ETP)		
Dépenses prévues ¹	Total des autorisations ¹	Dépenses réelles ¹	Prévues ²	Réelles	Différence ²
53 306	54 686	44 165 ¹	445 ²	391	54 ²
Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement	
Assurance de la salubrité et de la qualité uniforme et fiable des expéditions de grains conformes aux besoins des marchés intérieurs et étrangers	Nombre de plaintes justifiées au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système d'assurance de la qualité ou de la salubrité des grains de la CCG	Aucune plainte justifiée au sujet de la cargaison	Objectif atteint	Il n'y a eu aucune plainte justifiée au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système d'assurance de la qualité ou de la salubrité des grains de la CCG en 2008-2009.	
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme d'assurance-qualité, visitez : http://grainscanada.gc.ca/quality-qualite/iaqm-mrsq-fra.htm					

¹ La différence entre les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles est attribuable à un excédent du fonds renouvelable de la CCG et au fait que l'effectif comptait 23 ETP de moins que prévu. L'excédent du fonds renouvelable s'explique par la hausse des volumes de grain manutentionnés par rapport aux prévisions initiales, au moment où les montants du crédit ont été approuvés.

² Il y a eu une erreur dans l'affectation des ETP prévus entre les activités de programme au moment où les données ont été déclarées dans le RPP de 2008-2009. Le nombre des ETP prévus pour cette activité de programme aurait dû être de 414. Par conséquent, la différence réelle entre le nombre des ETP prévus (414) et le nombre des ETP réels (391) est de 23. Ce résultat s'explique par des départs et des retards dans le processus de recrutement.

Sommaire de l'activité de programme et faits saillants du rendement

Le Programme d'assurance-qualité de la CCG assure la livraison de grains de qualité uniforme et fiable qui répond aux besoins des marchés canadien et internationaux. La prestation quotidienne de services d'inspection et de classement du grain, tel que prévu par la *Loi sur les grains du Canada*, ainsi que des programmes et des services de soutien scientifique et technique fiables, sont des facteurs essentiels au fonctionnement efficace du SAQG. Durant la période visée par le rapport, la CCG a poursuivi l'exécution d'un Système de gestion de la qualité efficace, conformément aux normes ISO 9001:2000. Pendant cette période, la CCG a atteint son objectif de rendement, puisqu'il n'y a eu aucune plainte justifiée au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système d'assurance de la qualité et de la salubrité des grains de la CCG. Le système canadien d'assurance de la qualité du grain est continuellement modifié en fonction des besoins à l'utilisation finale des acheteurs de grains canadiens intérieurs et étrangers, et en fonction des changements structurels qui surviennent dans l'industrie céréalière, et ce dans le but de maintenir la réputation du Canada comme fournisseur de grain de qualité.

Bénéfices pour les Canadiens

Le programme d'assurance-qualité appuie non seulement l'accomplissement du mandat de la CCG, mais donne aussi au Canada un avantage concurrentiel viable sur les marchés mondiaux du grain. Le Programme d'assurance-qualité favorise l'amélioration des possibilités de commercialisation du grain canadien et est un facteur clé pour permettre aux exportateurs canadiens de réussir sur les marchés internationaux du grain concurrentiels; il est essentiel pour que les producteurs obtiennent le meilleur prix possible pour leur grain. La prestation quotidienne de services d'inspection et de classement du grain est une composante importante du système d'assurance de la qualité. Les grades permettent aux acheteurs de déterminer la valeur à l'utilisation finale sans avoir à effectuer d'autres analyses ou à examiner directement les lots de grain individuels. Ils améliorent l'efficacité de la manutention du grain et permettent aux vendeurs d'obtenir un prix qui correspond à la valeur de leur grain. Les acheteurs et les consommateurs de grain canadien exigent de plus en plus que l'on procède à des analyses rigoureuses et opportunes pour détecter la présence de résidus chimiques et d'éléments traces dans les cargaisons. La CCG est le seul organisme gouvernemental qui offre une assurance de la salubrité du grain quant à la présence de pesticides, d'éléments traces, de mycotoxines et de champignons. Cette activité de programme contribue directement à l'atteinte du résultat stratégique de la CCG : les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.

Analyse du rendement

En 2008-2009, la CCG a réussi à atteindre les résultats escomptés et l'objectif associé à cette activité de programme. Elle a continué à donner l'assurance de la qualité et de la salubrité uniforme et fiable des expéditions de grains conformes aux besoins des marchés canadien et internationaux et à assurer la surveillance continue des cargaisons destinées aux marchés national et étrangers de manière à ce que le grain canadien respecte les limites de tolérance internationales en matière de salubrité des grains et de qualité pour l'utilisateur final. La CCG a certifié la qualité de 5 950 cargaisons et fait enquête sur des plaintes de la part des acheteurs concernant 27 de ces cargaisons. Après une analyse approfondie du processus de chargement, y compris l'analyse d'échantillons de la cargaison et de la documentation de chargement du navire, l'inspecteur en chef des grains a conclu que les plaintes n'étaient pas justifiées.

En 2008-2009, la CCG a fourni les services d'inspection suivants conformément au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada*. Par exemple, la CCG :

- a inspecté 239 832 wagons à l'arrivée dans des silos terminaux et de transbordement,
- a inspecté 23 503 wagons chargés à des silos primaires agréés avant leur réception aux silos terminaux et de transbordement,
- a inspecté 24 481 535 tonnes de grain destiné à l'exportation à partir de silos terminaux et de transbordement agréés,
- a fourni 5 267 certificats finaux stipulant le grade et le poids du grain chargé sur un navire,
- a fourni 646 certificats de sonde officiels pour du grain en vrac transporté par camion et par conteneurs,
- a certifié 2 199 échantillons soumis par les producteurs et 16 989 échantillons soumis par les sociétés cérésières en vue du classement.

On a enregistré 3 201 modifications de classement à la suite d'une réinspection officielle, ce qui se traduit par un taux de précision de 98,7 % à l'inspection, comparativement à 99,0 % en 2007-08.

Depuis le 1^{er} août 2008, la DVG a été éliminée à titre de critère d'enregistrement pour toutes les classes de blé canadien de l'Ouest. Traditionnellement, les critères relatifs à la DVG du Canada permettaient d'effectuer la ségrégation du blé dans des catégories de qualité fondées sur la distinction visuelle. La CCG fait partie du Comité de l'industrie pour l'abandon de la DVG. Ce Comité est formé d'un représentant des producteurs pour chacune des provinces des Prairies, de représentants de la CCG, la Commission canadienne du blé (CCB), la Western Grain Elevator Association, l'Inland Terminal Association, et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le Comité a déterminé que pour garantir la qualité du blé canadien, on aurait recours à un ensemble d'éléments, notamment au système de déclaration de l'industrie, aux systèmes et protocoles de gestion de la qualité des sociétés cérésières ainsi qu'à des protocoles de surveillance et d'échantillonnage. Dans le cadre d'un protocole approuvé de manutention et de responsabilisation, et d'un système global de gestion de la qualité du blé, on a mis au point un système de déclaration pour la campagne agricole 2008-2009 (du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009). La CCG a redéfini les procédures et les protocoles d'échantillonnage, de surveillance, d'analyse et de notification à tous les points du système de manutention du grain (de la livraison au silo primaire jusqu'au déchargement au port), pour toutes les expéditions de blé. Afin de préparer les producteurs et les intervenants du secteur céréalier aux changements apportés au système, la CCG a entrepris d'importants efforts en matière de communication. Des plans de

communication et médias complets et intégrés ainsi que des troupes d'information ont été mis au point en collaboration avec le Comité de l'industrie sur l'abandon de la DVG.

La CCG a continué d'élaborer des protocoles d'accréditation d'organismes tiers, sous la surveillance de la CCG, qui leur permettra d'effectuer des inspections et des analyses pour traiter les incohérences relevées dans les expéditions livrées par conteneur, par wagon ou en vrac. Ces travaux se poursuivront en 2009-2010. Cela contribue à maintenir la réputation de la Commission à l'échelle internationale à titre de fournisseur d'expéditions de grain canadien de qualité uniforme et fiable.

En 2008-2009, les scientifiques et les experts techniques de la CCG ont continué à jouer un important rôle à l'appui du marché en assurant la liaison avec les acheteurs, les négociants, les représentants de l'industrie et les producteurs et en fournissant des renseignements et des avis techniques concernant la qualité et la salubrité des grains ainsi que les utilisations finales. Ce sont les commentaires des clients qui contribuent à améliorer continuellement le SAQG. Le personnel de la CCG a entrepris neuf missions de soutien des marchés à l'étranger au cours desquelles il a donné de la formation, analysé la qualité du grain canadien ou en a fait la promotion auprès des clients. De plus, 17 délégations internationales ont rendu visite à la CCG en vue de se renseigner à son sujet ainsi qu'à celui du SAQG canadien. Les acheteurs canadiens et étrangers ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits de la qualité globale du grain canadien et du SAQG du Canada.

Leçons apprises

La campagne agricole de 2008-2009 représente une étape de transition pour le retrait de la DVG. En effet, depuis le 1^{er} août 2008, les producteurs doivent remplir un formulaire de déclaration pour confirmer que leur blé ne contient que des variétés admissibles à la classe de blé de l'Ouest canadien pour laquelle il demande paiement. Une variété admissible désigne une variété enregistrée ou une variété désignée par la CCG comme pouvant faire partie d'une certaine classe de blé. Toutes les variétés de blé peuvent être acheminées à une installation de manutention, mais seules les variétés inscrites sur la « Liste des variétés désignées » de la CCG sont admissibles au classement dans l'une des huit classes du blé de mouture. Si un producteur cultive une variété non inscrite sur les listes (variété radiée ou non enregistrée), ce blé est seulement admissible à la classe de blé fourrager de l'Ouest canadien ou à la classe la plus basse de blé dur ambré. Depuis la mise en place du système de déclaration, il est devenu évident que certains producteurs ignoraient qu'ils cultivaient des variétés qui avaient été radiées. La CCG a accentué la surveillance des expéditions par wagons et par navire afin de repérer la présence et la source de variétés de blé non enregistrées sur les listes dans le cadre du processus de certification de la CCG et, finalement, de préserver la qualité en vue de la transformation finale ainsi que la réputation du grain canadien auprès des consommateurs. La CCG et l'ACIA continueront de travailler en collaboration avec les manutentionnaires de grain, les associations agricoles, le secteur des semences et la CCB pour élaborer des politiques et des protocoles de communication à court et à long terme au sujet de la radiation de variétés de blé.

L'éventail complet des questions associées aux variétés inadmissibles, la quantité grain provenant de variétés radiées dans les installations d'entreposage à la ferme, et le mode de fonctionnement dans un contexte non axé sur la DVG restent encore à déterminer. En collaboration avec le Comité de l'industrie sur l'abandon de la DVG, il sera essentiel de procéder à des rajustements de méthodes d'évaluation et des processus au cours de la présente campagne, et ultérieurement, afin de conserver l'intégrité du système d'assurance-qualité du blé. Les communications sont essentielles pour :

- veiller à ce que toutes les parties intéressées connaissent bien leurs obligations et les conséquences possibles de leur non-respect des protocoles convenus,
- réduire le risque que des variétés inadmissibles soient introduites dans le système de manutention et nuisent à la réputation du Canada à l'échelle internationale,
- maintenir la confiance des consommateurs, tant sur les marchés canadien qu'internationaux.

Les services d'inspection de la CCG sont exécutés conformément aux normes ISO 9001:2000. En 2008-2009, des vérifications internes et externes ont permis de déceler neuf non-conformités mineures en matière d'inspection. Les non-conformités se produisent lorsque les procédures du système de gestion de la qualité ou les instructions de travail ne sont pas suivies. La CCG a procédé à l'examen des rapports sommaires ayant été préparés en 2008-2009 à la suite des vérifications tant internes qu'externes. Pour prendre les mesures appropriées, un formulaire de Demande d'amélioration doit être transmis au propriétaire de la procédure et une mesure corrective appropriée doit être établie. Une date limite est incluse afin de garantir que la mesure sera prise. Ce processus permet à la CCG de corriger les procédures de service au besoin, et de déterminer ou ajuster les besoins en matière de formation en vue de maintenir ou d'améliorer la prestation efficace et uniforme du programme d'assurance-qualité.

2.1.2 Activité de programme 2 : Programme d'assurance-quantité

Activité de programme : Programme d'assurance-quantité					
2008-2009 Ressources financières (en milliers de \$)			2008-2009 Ressources humaines (ETP)		
Dépenses prévues ¹	Total des autorisations ¹	Dépenses réelles ¹	Prévues ²	Réelles	Différence ²
17 659	18 040	13 260	133	126	7
Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement	
Assurance de la quantité uniforme et fiable des expéditions de grains canadiens	Nombre de plaintes justifiées au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système d'assurance de la quantité des grains de la CCG	Aucune plainte justifiée au sujet de la cargaison	Objectif atteint	Il n'y a eu aucune plainte justifiée au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système de vérification de la quantité en 2008-2009	
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'assurance-quantité, visitez : http://grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm					

¹ La différence entre les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles est attribuable à un excédent du fonds renouvelable de la CCG et au fait que l'effectif comptait 23 ETP de moins que prévu. L'excédent du fonds renouvelable s'explique par la hausse des volumes de grain manutentionnés par rapport aux prévisions initiales, au moment où les montants du crédit ont été approuvés.

² Il y a eu une erreur dans le nombre d'affectations des ETP prévus entre les activités de programme au moment où les données ont été déclarées dans le RPP de 2008-2009. Le nombre des ETP prévus pour cette activité de programme aurait dû être de 126. Par conséquent, la différence réelle entre le nombre des ETP prévus (126) et le nombre des ETP réels (126) est de zéro.

Sommaire de l'activité de programme et faits saillants du rendement

Le programme d'assurance-quantité de la CCG fait en sorte que la pesée des grains qui sont chargés dans les moyens de transport, qui en sont déchargés, ou qui sont entreposés dans les silos terminaux et les silos de transbordement satisfait les exigences de l'industrie. La prestation quotidienne des services de pesée des grains, conformément à la *Loi sur les grains du Canada* constitue une part importante du programme d'assurance-quantité. Pour maintenir la pertinence et satisfaire les exigences en constante évolution de l'industrie, une aide technique est fournie pour appuyer le système d'assurance-quantité des grains. En 2008-2009, la CCG a fourni des services de pesée conformes à la norme ISO 9001:2000 afin d'assurer l'uniformité et la fiabilité des expéditions de grain canadien. Il n'y a eu aucune plainte justifiée au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système de vérification de la quantité au cours de cette période.

Bénéfices pour les Canadiens

La CCG donne des conseils techniques, de la formation et des renseignements sur les questions d'assurance-quantité pour répondre aux besoins de l'industrie et des acheteurs. La CCG établit et tient à jour des normes d'assurance-quantité des grains qui évoluent en fonction des procédures de pesée et des normes de l'équipement. Le programme d'assurance-quantité fait partie intégrante du fonctionnement de l'industrie céréalière du Canada. Il contribue à l'atteinte du résultat stratégique de la CCG, soit assurer un grain salubre, fiable et commercialisable et protéger les

producteurs de grain canadiens. Le service de réception des grains ainsi que les programmes de pesée à la sortie de la CCG fournissent des données essentielles sur la quantité qui sont utilisées par l'industrie céréalière, les sociétés ferroviaires, par Canada Ports Clearance ainsi que par la CCG pour gérer les stocks de grain ainsi que pour la publication de statistiques.

Analyse du rendement

En 2008-2009, la CCG a atteint les résultats escomptés et l'objectif associés à cette activité de programme. Elle a enregistré et examiné neuf plaintes relatives au poids de cargaisons destinées à l'exportation, à la demande du client. À la suite d'un examen et d'une analyse approfondie de l'information consignée au moment du chargement, le chef de la pesée de la CCG a conclu que les déclarations initiales étaient exactes.

En 2008-2009, la CCG a assuré la prestation de services de pesée ci-dessous conformément à son mandat législatif aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et de manière à répondre aux attentes des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.

- Elle a officiellement certifié la pesée au déchargement de 263 031 wagons à leur arrivée aux silos terminaux et aux silos de transbordement agréés,
- Elle a officiellement surveillé et certifié la pesée de 24 481 535 tonnes de grain avant leur expédition à partir de silos terminaux et de silos de transbordement agréés,
- Elle a officiellement pesé 3 204 wagons à destination du Mexique aux silos primaires agréés,
- Elle a officiellement pesé 2 793 wagons à destination des États-Unis aux silos primaires agréés,
- Elle a effectué sept pesées de contrôle officielles de tous les stocks entreposés dans les silos terminaux et les silos de transbordement agréés afin de vérifier s'il y avait excédent ou insuffisance de grain, de produits céréaliers ou de criblures dans un silo, conformément aux tolérances énoncées dans le *Règlement sur les grains du Canada*.

En 2008-2009, la CCG a continué à offrir un soutien technique constant à l'appui du système canadien d'assurance de la quantité. Par exemple, afin de vérifier la précision et la fiabilité du matériel de pesée aux silos terminaux et aux silos de transbordement agréés, les inspecteurs des systèmes de pesée de la CCG ont effectué 571 inspections des dispositifs de pesée. Dans 207 cas (36 p. 100) le dispositif inspecté devait faire l'objet d'un ajustement ou d'un entretien. On a constaté que dans le cas 42 p. 100 (86) de ces 207 inspections, le dispositif de pesée fonctionnait avec une marge d'erreur d'au moins 0,10 p. 100.

Le Système de règlement des différends (SRD) de la CCG aide les producteurs et l'industrie céréalière à obtenir un dédommagement pour les pertes de grain pendant le transport par wagons ou durant le déchargement. Le SRD utilise les rapports officiels de déchargement remplis par le personnel de la CCG aux silos terminaux et aux silos de transbordement agréés pour authentifier les poids reçus. En 2008-2009, la CCG a effectué 592 enquêtes relatives au poids des chargements de wagons. De plus, la CCG a effectué 828 analyses de pesée sur des wagons, à la suite de quoi, le poids officiel de wagons a été réparti car le grain d'au moins deux wagons avait été mélangé dans l'aire de réception lors du déchargement. À cause d'incidents entourant des déversements accidentels, on a dû vérifier le poids d'origine du chargement de 70 wagons; ce poids a été consigné comme le poids officiel de déchargement. La CCG a préparé 2 844 rapports sur les exceptions pour des wagons qui sont arrivés au lieu de déchargement avec des compartiments vides ou presque vides. On a évalué la satisfaction de la clientèle en établissant le nombre de fois où les différends en ce qui a trait au poids n'avaient pas été abordés et où l'on n'avait pas fourni de commentaires. Même si la CCG n'offre pas de service d'arbitrage exécutoire concernant les déficits de poids, une enquête sur les wagons menée par la CCG fournit des renseignements importants pour appuyer l'admissibilité des expéditeurs à un dédommagement en cas de déficit de poids exagéré au moment du déchargement ou de frais de transport excessifs. Même si les taux de résolution des plaintes des clients sont confidentiels, ces derniers soutiennent que les renseignements fournis par le système de règlement des différends de la CCG représentent une partie importante de leur réclamation et qu'ils les considèrent comme l'information la plus digne de foi en vue du règlement d'une plainte à leur satisfaction.

Leçons apprises

Les politiques et les procédures de pesée de la CCG font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues au moyen d'une série de rapports, de discussions et de tribunes d'examen à l'échelle nationale. En 2008-2009, des vérifications internes et externes ont permis de relever six non-conformités mineures et aucune non-conformité majeure au sujet de la pesée ou de l'enregistrement. Les non-conformités se produisent lorsque les procédures du

Le système de gestion de la qualité ou les instructions de travail ne sont pas suivies. La CCG a procédé à l'examen des rapports sommaires ayant été préparés à la suite des vérifications tant internes qu'externes. Afin de prendre les mesures qui s'imposent, un formulaire de demande d'amélioration est transmis au propriétaire de la procédure, et l'on détermine la mesure corrective qui s'impose. Afin de s'assurer qu'elle sera prise, une date limite est fixée pour la mesure corrective. Au total, 25 formulaires de demande d'amélioration ont été présentés relativement aux procédures de pesée ou d'enregistrement en 2008-2009. Ce processus permet à la CCG de corriger les procédures de service selon les besoins et d'établir ou de modifier les exigences de formation en vue d'assurer la prestation de services et de programmes de pesée efficaces et uniformes ou de les améliorer.

2.1.3 Activité de programme 3 : Programme de recherches sur la qualité des grains

Activité de programme : Programme de recherches sur la qualité des grains					
2008-2009 Ressources financières (en milliers de \$)			2008-2009 Ressources humaines (ETP)		
Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence ¹
11 350	11 801	11 484	60*	85	-25*
Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement	
Recherche et développement sur la qualité et la salubrité des grains visant à soutenir et améliorer le SAQG canadien	Évaluation globale des travaux de recherche sur la quantité et la salubrité des grains entrepris, parrainés et/ou encouragés par la CCG.	L'objectif est d'exceller sur une échelle qui va d'excellent à bon, médiocre ou insatisfaisant	L'objectif de rendement a été majoritairement atteint Les travaux de recherche sur la qualité et la quantité des grains entrepris, parrainés et/ou encouragés par la CCG ont été qualifiés de « bons » en 2008-2009.	La majorité des jalons ou des résultats du projet ont été atteints à temps et dans les limites du budget.	
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de recherches sur la qualité des grains, visitez : http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm					

* Il y a eu une erreur dans l'affectation des ETP prévus entre les activités de programme au moment où les données ont été déclarées dans le RPP de 2008-2009. Le nombre des ETP prévus pour cette activité de programme aurait dû être 83. Par conséquent, la différence réelle entre le nombre des ETP prévus (83) et des ETP réels (85) est 2.

Sommaire de l'activité de programme et faits saillants du rendement

Conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG est tenue d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche dans le domaine céréalier. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la CCG effectue des recherches à l'appui du SAQG pour trouver des solutions aux nouvelles difficultés et pour faciliter la mise en marché des grains canadiens, dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne. Le LRG étudie les méthodes d'évaluation de la qualité et de la salubrité des grains, les nouveaux facteurs de qualité et de salubrité, et les normes applicables aux grains. En outre, le LRG se charge du Programme d'échantillons de récolte. La recherche sur la qualité et la salubrité des grains appuie l'amélioration continue du SAQG. La majorité des jalons et des résultats de projet du LRG ont été atteints dans les délais prévus et dans les limites budgétaires en 2008-2009.

Bénéfices pour les Canadiens

La présente activité de programme est essentielle à la pertinence du SAQG du Canada et contribue directement à la réussite générale de la CCG à garantir un grain fiable, salubre et commercialisable. Le programme de recherches sur la qualité des grains contribue à l'objectif du gouvernement du Canada d'orienter l'économie sur la diversification et la recherche de pointe. Les travaux de recherche menés et parrainés dans le cadre de cette activité de programme mènent à l'élaboration de méthodes reconnues pour évaluer la qualité et la salubrité de tous les grains, de même que l'élaboration de protocoles et de spécifications d'essai objectifs pour appuyer le système de classement canadien et faciliter la diversification finale des grains canadiens. Ainsi, il sera possible de continuellement adapter le SAQG du

Canada pour assurer la qualité et la salubrité des grains de manière à répondre aux besoins finaux et à combler les attentes en matière de transformation des acheteurs nationaux et internationaux de grains canadiens.

Analyse du rendement

En 2008-2009, le LRG a effectué de la recherche et développement sur la qualité et la salubrité des grains en vue de soutenir et d'améliorer le SAQG. Le LRG a achevé plusieurs projets de recherche dans les délais prévus et sans dépasser le budget, et il a réussi à atteindre les jalons de nombreux projets de recherche en cours. Les résultats du rendement du LRG ont été qualifiés de « bons » en raison des écarts relatifs au coût et à l'échéancier de certains projets. Ces projets ont été réévalués, et si certains sont désormais achevés, d'autres sont toujours en cours. Les écarts ne sont pas considérés comme quelque chose d'anormal dans le milieu de la recherche.

Le LRG a continué d'évaluer l'utilisation d'essais objectifs pour déterminer la qualité et la salubrité des grains de manière à augmenter l'efficacité, à réduire le coût et à améliorer les capacités d'essai de la CCG. La présente activité de programme a pour principal but d'améliorer les méthodes actuelles et d'élaborer de nouvelles méthodes d'évaluation et de mesure des facteurs de salubrité et de qualité à l'utilisation finale (p. ex., spectroscopie dans le proche infrarouge, imagerie numérique, analyse rapide de la viscosité, identification variétale, qualité des légumineuses à la cuisson, méthodes d'analyse par ochratoxine A (OTA) et désoxynivalénol (DON).

Le LRG a poursuivi ses activités de recherche sur la qualité finale, l'identification des variétés et les facteurs de salubrité pour clarifier les enjeux émergents dans le SAQG de manière à satisfaire les exigences changeantes des producteurs, de l'industrie et des consommateurs (p. ex., détection des mycotoxines, impact environnemental sur la qualité finale du blé et de l'orge brassicole, utilisation alimentaire du lin, utilisations nouvelles du blé, dommages liés à la germination du blé, efficacité du décorticage des lentilles, temps de cuisson des légumineuses). La CCG a poursuivi ses efforts de recherche utilisant l'empreinte génétique et protéique du blé et de l'orge. Ces travaux de recherche visent à mettre au point des analyses permettant d'identifier et de quantifier les variétés de grains dans les cargaisons, afin d'être en mesure d'en définir la composition variétale et de séparer les cargaisons de variétés particulières. Cette technologie pourrait également permettre de déceler la présence de grains génétiquement modifiés (GM) dans les cargaisons.

Chaque année, le LRG participe à plusieurs vérifications de ses compétences d'analyse par d'autres laboratoires en vue d'obtenir une évaluation objective quant à l'exactitude et à la précision. Le service de vérification de l'échantillonnage de l'American Association of Cereal Chemists, par exemple, vérifie est utilisé par de nombreux laboratoires dans le monde pour faire l'évaluation des techniques utilisées et garantir le contrôle de la qualité. Le LRG fait appel à ce service et à plusieurs autres pour vérifier son matériel et si le personnel de laboratoire utilise les bonnes méthodes d'analyse. En 2008-2009, le LRG a participé à neuf programmes externes de vérification de ses compétences d'analyse et il a réussi aux évaluations dans tous les cas.

En 2008-2009, le programme d'échantillons de récolte de la CCG (incluant l'enquête sur la récolte) a été exécuté dans les délais prévus et sans dépasser les limites budgétaires. La CCG a reçu et analysé 6 292 échantillons de producteurs en vue de déterminer la qualité de la récolte de l'année en cours. La CCG a communiqué les résultats de l'enquête à des négociants, des acheteurs et des transformateurs de partout dans le monde. L'enquête fournit également aux minotiers, boulangers, malteurs et brasseurs ainsi qu'aux fabricants de produits alimentaires des renseignements sur la manière dont la récolte de l'année en cours se comportera lors de la transformation. Des rapports concernant la qualité des produits ont été publiés sur le blé, l'orge brassicole, le canola, la graine de lin, les pois, les pois chiches, les lentilles, la moutarde, les haricots et les fèves de soja. <http://grainscanada.gc.ca/quality-qualite/hsp-per/hspm-mper-fra.htm>

Des employés du LRG ont continué d'assurer la liaison avec les sélectionneurs, les clients et les associations professionnelles concernant les exigences essentielles du point de vue de la qualité pour certaines utilisations finales. Ils interprètent les données sur la qualité à la lumière de leur connaissance poussée des changements survenus dans la technologie de la transformation à l'échelle internationale ainsi que dans les besoins du marché afin de veiller à ce que les nouvelles variétés ne constituent pas une menace pour le SAQG. Ils recommandent également des changements aux objectifs de qualité des sélectionneurs, le cas échéant, en se fondant sur leurs conversations avec les transformateurs et les acheteurs de grain en Amérique du Nord et à l'étranger. Ces travaux sur la qualité aident les agriculteurs à choisir des variétés que les acheteurs seront intéressés à acquérir.

Le LRG mène chaque année des évaluations de la qualité des nouvelles lignées produites par les sélectionneurs afin de déterminer celles qui satisfont aux critères de qualité et aux exigences relatives à la classe pour le blé, l'orge et le canola. La fourniture de ces renseignements objectifs de tierce partie est un élément clé du processus d'enregistrement de l'ACIA pour les nouvelles variétés. En 2008-2009, on a procédé à l'évaluation de près de 150 lignées de blé et de 120 lignées d'orge de sélectionneurs et on a produit des rapports à cet égard en temps opportun. De plus, la CCG a utilisé des techniques faisant appel au proche infrarouge pour analyser 1 831 échantillons de lignées de sélectionneurs de canola en vue d'y déterminer la teneur en huile, en protéines et en glucosinolate, ainsi que la composition complète en acides gras.

Le LRG a poursuivi ses efforts en vue de mettre au point des spécifications et des protocoles de mesure à l'appui des nouvelles normes, d'élaborer des protocoles et des spécifications d'essai à l'appui du système de classement canadien et à de faciliter la diversification finale des grains canadiens dotés de nouvelles caractéristiques d'utilisation finale. Le laboratoire a mené des travaux de recherche qui lui avaient été suggérés par les comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est à l'appui des spécifications et du système de classement et il a fourni à ces mêmes comités des renseignements destinés à faciliter leurs recommandations.

Leçons apprises

Les besoins changeants du secteur céréalier canadien sont la source de nouvelles occasions pour les activités de recherche de la CCG et le SAQG. On constate un changement dans le type de cultures produites ainsi que dans les utilisations finales qui en sont faites. On met de plus en plus l'accent sur la fonctionnalité à l'utilisation finale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles utilisations finales au sein de l'industrie canadienne. Les ventes de grains s'appuient toujours davantage sur des analyses objectives et non visuelles de la qualité ou sur des facteurs de salubrité, ainsi que sur des garanties concernant la qualité et la salubrité du grain. L'évolution constante des utilisations du grain exige de la CCG qu'elle soit capable d'anticiper, de déterminer et d'évaluer les nouvelles spécifications relatives au grain de manière à pouvoir répondre aux besoins changeants de l'industrie. Les travaux de recherche qui permettent de clarifier les nouveaux enjeux dans le SAQG sont toujours d'une importance essentielle pour tous les segments du secteur céréalier canadien.

2.1.4 Activité de programme 4 : Programme de protection des producteurs

Activité de programme : Programme de protection des producteurs					
2008-2009 Ressources financières (en milliers de \$)			2008-2009 Ressources humaines (ETP)		
Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence ¹
4 863	4 651	4 755	27	38	-11*
Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement	
Répondre aux attentes des producteurs à l'égard du système de manutention des grains	Réponse de la CCG aux plaintes des producteurs	Zéro plainte non résolue ou non traitée	Objectif entièrement atteint	En 2008-2009, il y a eu zéro plaintes non traitées en ce qui a trait aux programmes de protection des producteurs administrés par la CCG. Si la majorité des plaintes ont été résolues, il en reste encore quelques-unes sous enquête.	
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de protection des producteurs, visitez : http://grainscanada.gc.ca/protection-protection/iappm-mrspp-fra.htm					

* Il y a eu une erreur dans l'affectation des ETP prévus entre les activités de programme lorsque les données prévues ont été déclarées dans le RPP de 2008-2009. Les ETP prévus pour cette activité de programme auraient dû être 41. Par conséquent, la différence réelle entre les ETP prévus (41) et les ETP réels (38) est 3.

Sommaire de l'activité de programme et faits saillants du rendement

Le mandat de la CCG est de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*; par conséquent, elle a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection visant à garantir le traitement équitable des producteurs de grain. Le programme d'agrément et de garantie, la répartition des wagons de producteurs et groupes de producteurs souhaitant expédier eux-mêmes leur grain, le programme d'aide aux producteurs, incluant le système d'appel concernant la qualité du grain comptent parmi ces activités. En outre, la CCG compile et tient à jour des données sur la qualité et la manutention du grain afin de faciliter la tâche des producteurs au chapitre de la vente des grains et des décisions de mise en marché. La CCG a réussi à atteindre le niveau de rendement anticipé pour cette activité de programme durant l'exercice 2008-2009. Les faits saillants comprenaient notamment la mise en œuvre d'un système de gestion du risque afin de déterminer les exigences relatives à l'agrément et aux garanties.

Bénéfices pour les Canadiens

Le quatrième résultat stratégique ou activité de programme de la CCG cadre avec l'objectif suivant du gouvernement du Canada, *Un marché équitable et sécurisé*. Ce programme contribue à l'objectif du gouvernement du Canada dans ce secteur de résultat qui est un marché équitable et sécurisé qui permet de préserver et d'améliorer la confiance des consommateurs et représente un environnement optimal pour la compétitivité des entreprises. Le programme d'agrément, le programme d'attribution de wagons de producteurs ainsi que le programme de protection des

producteurs contribuent directement à faire en sorte que les producteurs de grain canadiens soient convenablement payés pour la qualité et la quantité de grain livré et expédié.

Analyse du rendement

En 2008-2009, la CCG a répondu à de nombreuses demandes de renseignements et plaintes de la part de producteurs. Les sujets portaient notamment sur des différends contractuels entre producteurs et titulaires de licence, des différends relatifs au classement, l'absence de paiement ou la lenteur des paiements aux producteurs, des demandes de renseignement concernant la perte de poids et les déductions correspondantes, et les plaintes relatives à la délivrance des documents. La CCG a réussi à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé pour cette activité de programme de zéro plainte non résolue ou non traitée en rapport avec le Programme de protection des producteurs administré par l'organisme. Si la majorité des plaintes ont été résolues, il en reste encore quelques-unes sous enquête. Les demandes de renseignements présentées par les producteurs au sujet de la perte de poids causée par la réduction de la teneur en eau (fait actuellement l'objet d'une ordonnance de la CCG) et la perte de poids importante (faisant l'objet de dispositions dans le *Règlement sur les grains du Canada*) ont débouché sur des examens internes de la politique. La CCG prévoit mener des consultations externes en 2009-2010.

Au 31 mars 2009, la CCG avait accordé des licences à 321 silos primaires, 46 silos de transformation, 15 silos terminaux, 12 silos de transbordement, et 97 négociants en grain. Il y a actuellement 45 sociétés non titulaires d'une licence à notre connaissance et qui doivent en obtenir une aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*. Elles ont toutes amorcé le processus d'agrément. En 2008-2009, 53 titulaires de licences ont fait l'objet d'une vérification par la CCG et par Services de vérification Canada visant à s'assurer qu'ils disposent des garanties financières requises ; on a en outre rendu visite aux installations de l'un d'entre eux. Les états financiers de tous les titulaires de licences ont été examinés. La CCG a mis en œuvre un processus d'évaluation du risque visant à évaluer régulièrement et à classer les risques financiers et à attribuer une cote de risque globale (élevé, moyen, faible) à tous les titulaires de licences. On a procédé au recrutement d'un chef de la vérification, de deux vérificateurs sur place pour une période déterminée, et d'un vérificateur d'états financiers afin de libérer les vérificateurs de conformité de la CCG.

La CCG a annulé une licence en février 2008, l'entreprise en question ayant informé la Commission qu'elle faisait « une cession volontaire ». La garantie déposée par l'entreprise dans le cadre du processus d'agrément a été utilisée pour compenser tous les producteurs admissibles qui n'avaient pas été payés pour le grain livré durant la période de 90 jours précédant la décision de l'entreprise de se retirer des affaires. Les réclamations présentées par les producteurs admissibles se chiffraient à 129 215 \$. En outre, la CCG a révoqué en février 2009 la licence d'un négociant en grain après que ce dernier ait avisé la CCG qu'il n'était pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement. La CCG a amorcé le processus consistant à récupérer la garantie et à finaliser les réclamations et les compensations. Le personnel de la CCG a répondu à toutes les situations de non-conformité en matière d'agrément ainsi qu'à toutes les préoccupations des producteurs en ce qui a trait au paiement équitable.

La CCG assume la responsabilité pleine et entière de la répartition des wagons de producteurs, tant pour les grains de la Commission canadienne du blé (CCB) que pour les grains hors Commission. En 2008-2009, la CCG a travaillé en étroite collaboration avec la CCB, les sociétés céréalières et les sociétés ferroviaires dans un effort en vue de faire en sorte que les commandes de wagons de producteurs soient remplies en temps utile. La CCG a reçu et traité environ 12 500 demandes de la part de producteurs souhaitant obtenir des wagons et a répondu à toutes les plaintes concernant l'administration de la répartition des wagons de producteurs.

Les programmes de soutien des producteurs comprennent notamment la médiation ou l'arbitrage de plaintes des producteurs au regard de transactions effectuées avec des compagnies céréalières agréées, la réinspection d'échantillons fournis par les producteurs sur demande et les enquêtes sur les plaintes relatives à la qualité et aux criblures. En 2008-2009, la CCG a répondu à toutes les plaintes des producteurs concernant le paiement reçu pour la qualité ou la quantité de grain expédié par l'entremise du système de manutention des grains agréé. En outre, la CCG compile et tient à jour des données sur la qualité et la manutention du grain afin de faciliter la tâche des producteurs au chapitre de la vente des grains et des décisions de mise en marché.

Leçons apprises

La CCG s'efforce continuellement d'améliorer les programmes et les activités qui contribuent directement à l'exécution de son mandat consistant à faciliter le traitement équitable des producteurs au sein du système de manutention des grains agréé. Par exemple, la CCG a récemment mis en place un système de base de données pour les demandes de renseignements présentées par les producteurs afin d'être mieux en mesure de faire le suivi sur les

plaintes et les demandes de renseignements. Les difficultés associées à la protection des droits des producteurs sont liées au temps requis pour recueillir les faits auprès de toutes les parties, les étudier et prendre une décision. Pour ce qui est des wagons des producteurs, la difficulté consiste à trouver suffisamment de wagons pour répondre à la demande, en temps utile.

Les modifications proposées à la *Loi sur les grains du Canada* comprennent notamment des éclaircissements concernant le mandat de la CCG en précisant notamment que celle-ci agira directement dans l'intérêt des producteurs en ce qui a trait aux grains livrés en silos et aux négociants, à la détermination du grade et des impuretés et à la répartition des wagons de producteurs. Les modifications comprennent notamment l'abolition du programme de garanties de la CCG pour les producteurs et élargit la disposition « sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur » visant les livraisons aux silos primaires, pour y inclure toutes les livraisons des producteurs à des négociants en grain et des silos de transformation agréés. Pendant la période visée par le rapport, la CCG a collaboré étroitement avec les fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres ministères et organismes, en vue de conseiller le ministre en ce qui a trait aux modifications contenues dans le projet de loi C-13. Ces efforts se poursuivront en 2009-2010.

SECTION III - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Faits saillants des aspects financiers

Les états financiers vérifiés de la CCG pour l'exercice 2008-2009 sont accessibles à l'adresse suivante: <http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/finance/2009/fs09-ef09-fra.htm>.

Les états financiers vérifiés sont préparés conformément aux principes comptables de la comptabilité d'exercice.

Bilan sommaire			
Pour la période se terminant le 31 mars 2009			
	Pourcentage de changement par rapport à 2008	2009 (en milliers de \$)	2008 (en milliers de \$)
ACTIFS			
Total des actifs	-0,9 %	45 351	45 782
TOTAL	-0,9 %	45 351	45 782
PASSIF			
Total du passif	11,0 %	18 820	16 960
CAPITAUX PROPRES			
Total des capitaux	-7,9 %	26 531	28 822
TOTAL	-0,9 %	45 351	45 782

État sommaire des résultats de fonctionnement			
Pour la période se terminant le 31 mars 2009			
	Différence par rapport à 2008 (%)	2009 (en milliers de \$)	2008 (en milliers de \$)
DÉPENSES			
Assurance-qualité	-4,4 %	44 217	46 257
Assurance-quantité	-3,5 %	13 349	13 830
Rech. qualité des grains	10,4 %	11 601	10 511
Protection des prod.	21,2 %	4 774	3 940
Total des dépenses	-0,8 %	73 941	74 538
RECETTES			
Assurance-qualité	-19,8 %	42 517	53 009
Assurance-quantité	-21,2 %	13 135	16 677
Rech. qualité des grains	10,4 %	11 601	10 511
Protection des prod.	11,6 %	4 397	3 940
Total des recettes	-14,8 %	71 650	84 137
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET		2 291	(11 222)

Actifs

Le total des actifs s'élevait à 45,4 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008-2009, soit une baisse de 0,4 million de dollars (0,9 %) par rapport aux 45,8 millions de l'exercice précédent. L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (INASAF) comprenait 71 p. 100 des actifs totaux au montant de 32,4 millions. Les immobilisations corporelles représentaient 6,9 millions de dollars (15 %) et les comptes débiteurs se chiffraient à 6,1 millions (14 %).

Passif

Le total du passif se chiffrait à 18,8 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008-2009, soit une hausse de 1,9 million (11 %) par rapport aux 17,0 millions de l'exercice précédent. Le montant des indemnités de cessation d'emploi représente la majeure partie du passif, avec 10,1 millions de dollars ou 54 p. 100 du total du passif. Les comptes créditeurs (y compris les salaires, les congés annuels et les heures supplémentaires) se chiffraient à 8,6 millions (45 %) tandis que les recettes différées représentaient moins de 1 p. 100 du total du passif.

Dépenses

Le total des dépenses de la CCG se chiffrait à 73,9 millions de dollars en 2008-2009. La majeure partie des fonds, soit 57,2 millions de dollars ou 77 p. 100 ont servi au versement des salaires et des avantages sociaux; tandis que le montant résiduel de 16,7 millions ou 23 p. 100 a été consacré aux dépenses de fonctionnement (p. ex., loyer, services professionnels, déplacement, amortissement et réparations). Les dépenses sont demeurées sensiblement les mêmes qu'en 2007-2008.

Recettes

Les recettes totales de la CCG se chiffraient à 71,6 millions de dollars pour 2008-2009, soit une baisse de 12,5 millions par rapport aux 84,1 millions de dollars générés l'année précédente. Elles se répartissent entre les crédits approuvés réguliers et les droits exigés pour les services. Les crédits ont diminué de 9,5 millions de dollars (23 %) par rapport à 2007-2008. Cette baisse s'explique par le fait que le Conseil du Trésor a autorisé la CCG à utiliser un montant de 14,2 millions dans l'excédent de fonctionnement existant. Les recettes tirées des droits exigés pour les services ont chuté de 2,9 millions (7 %) en raison d'une réduction de 2,3 millions de tonnes dans les volumes de grain manutentionnés 2008-2009 par rapport à 2007-2008.

Coût de fonctionnement net

La CCG a utilisé un excédent de fonctionnement qui n'était pas comptabilisé dans les recettes inscrites dans les états financiers. La CCG a reçu l'autorisation d'utiliser un montant de 14,2 millions d'excédent de fonctionnement; elle n'a toutefois utilisé que 2,3 millions de dollars.

3.2 Liste des tableaux

Les tableaux suivants contiennent des renseignements supplémentaires et sont accessibles en version électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/index-eng.asp>.

Tableau 1 : Sources de recettes disponibles

Tableau 2 : Droits d'utilisation/Frais d'utilisation externes

Tableau 9 : Achats écologiques

Tableau 10 : Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Tableau 11 : Vérifications internes et évaluations

3.3 Autres sujets d'intérêt

Services généraux/Services internes

Traditionnellement, la CCG présente des résultats concernant les fonctions de soutien des services généraux. Les prochains rapports de la CCG incluront une cinquième activité de programme intitulée « Services internes ». Cette activité de programme inclut des groupes d'activités connexes et de ressources qui sont administrées en vue de répondre aux besoins des programmes et autres obligations internes de l'organisme. Ces groupes comprennent notamment les services de gestion et de surveillance; les services des communications; les services juridiques; les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion financière; les services de gestion de l'information; les services de technologie de l'information; les services de l'immobilier; les services du matériel; les services de l'approvisionnement ainsi que les services des voyages et autres services administratifs. En 2008-2009, la CCG a assuré la prestation des services internes dans l'ensemble de l'organisme de manière à atteindre les résultats escomptés associés avec toutes les activités de programme et les objectifs servant d'indicateur de rendement associés au résultat stratégique.

Initiatives gouvernementales

Malgré sa taille réduite et ses ressources limitées, la CCG est fière de sa capacité à appuyer les initiatives visant l'ensemble de l'administration fédérale. La CCG est partie prenante des initiatives menées à l'échelle du gouvernement, comme la prestation des services dans les deux langues officielles, l'initiative du Gouvernement en direct (GED), et l'établissement de partenariats efficaces avec d'autres organismes gouvernementaux en vue d'offrir des services efficaces et efficaces aux Canadiens. Au cours de la période visée par la déclaration (exercice 2008-2009), la CCG a réussi à atteindre les objectifs de l'Initiative d'allègement du fardeau de la paperasserie.

Cadre de responsabilisation de gestion

En 2008-2009, la CCG a continué de poursuivre les objectifs des dix éléments faisant partie du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). La Ronde V des évaluations fondées sur le CRG (2007-2008) avait permis de repérer trois secteurs prioritaires où il y avait lieu de concentrer nos efforts. Il s'agit de l'efficacité de la fonction de vérification interne, de l'efficacité de la gestion du risque de l'organisme et de la qualité des rapports présentés au Parlement. En 2008-2009, la CCG :

- a pratiquement achevé le processus de recrutement d'un chef de la vérification,
- a amorcé l'examen et l'officialisation du profil de gestion des risques et de la politique intégrée de gestion des risques,
- a mis en œuvre de nombreux changements visant à améliorer les rapports au Parlement.

La CCG a achevé son Plan d'action pour la Ronde VIII du CRG que l'on peut consulter à l'adresse : <http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/maf-cgr/maf8-cgr8-fra.htm>. Le résultat souhaité dans le plan d'action de la CCG est l'atteinte d'une cote « acceptable » ou « fort » dans tous les secteurs de la gestion visés par l'évaluation de la Ronde VIII.

Collaboration et partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux

La CCG a poursuivi sa collaboration avec les partenaires du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, en siégeant à des comités qui cherchent notamment des technologies susceptibles de permettre de déceler une faible quantité de produits génétiquement modifiés (matériel adventice) présente dans des expéditions de céréales, à mettre en œuvre les règlements des pays importateurs conformément au Protocole international sur la biosécurité et l'agriculture moléculaire. De plus, la CCG collabore étroitement avec la section des semences et la section des céréales et des oléagineux de la Division des grandes cultures de l'ACIA en vue d'harmoniser les procédures d'échantillonnage et la surveillance des échantillonneurs du secteur privé.

La CCG a continué d'offrir le contrôle phytosanitaire des silos pour le compte de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de manière à éliminer le chevauchement des services. De plus, la CCG a

poursuivi l'inspection des grains pour le compte du service d'inspection des grains des États-Unis dans l'Est du Canada, conformément à l'entente de service conclue pour faciliter le mouvement des grains.

La mise sur pied de deux nouveaux systèmes à participation volontaire d'assurance de la salubrité des grains fondés sur le HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) a été effectuée en étroite collaboration avec les provinces (Manitoba et Ontario) et l'industrie afin que les programmes reflètent les réalités opérationnelles et les réalités du marché que doit affronter le secteur céréalier.